



Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre et la période de neuf mois
clos le 31 décembre 2019



Compte rendu de la direction.....	1
Déclaration de responsabilité de la direction.....	10
États financiers intermédiaires résumés (non audités).....	11

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN
COMPTE RENDU DE LA DIRECTION
POUR LE TRIMESTRE ET LA PÉRIODE DE NEUF MOIS CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019

Le compte rendu de la direction présente les principales activités et initiatives ainsi que les risques et les résultats financiers importants de l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien (ACSTA) pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 décembre 2019. Ce compte rendu devrait être lu en parallèle avec les états financiers intermédiaires résumés non audités de l'ACSTA pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 décembre 2019, qui ont été préparés conformément à l'article 131.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la norme comptable internationale 34, *Information financière intermédiaire* (IAS 34). Ce compte rendu devrait aussi être lu conjointement avec le Rapport annuel de 2019 de l'ACSTA, le Rapport financier trimestriel pour le trimestre clos le 30 juin 2019 de l'ACSTA et le Rapport financier trimestriel pour le trimestre et la période de six mois clos le 30 septembre 2019. Les informations communiquées dans le présent rapport sont exprimées en milliers de dollars canadiens et sont à jour au 26 février 2020, sauf indication contraire.

Déclarations prospectives

Les lecteurs sont avisés que le présent rapport renferme un certain nombre d'informations et de déclarations prospectives. Ces dernières contiennent des données qui sont généralement déclarées comme étant anticipées, prévues ou projetées par l'ACSTA. Elles comportent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs pouvant faire en sorte que les résultats et le rendement réels de l'ACSTA diffèrent de manière significative de tout résultat ou toute performance futurs exprimés ou sous-entendus dans les informations prospectives en question.

Caractère significatif

En vue de déterminer les informations qui doivent être présentées dans ce rapport, la direction applique le concept de caractère significatif comme guide pour la présentation. La direction estime que des informations sont significatives s'il est vraisemblable que leur omission ou une anomalie les concernant, appréciée par rapport aux circonstances particulières, puisse influencer sur les décisions économiques prises par les intervenants de l'ACSTA.

APERÇU DE L'ORGANISATION

L'ACSTA est une société d'État mandataire financée par des crédits parlementaires et qui rend compte au Parlement par l'intermédiaire du ministre des Transports. Sa mission est de protéger le public en assurant la sûreté d'aspects critiques du système de transport aérien.

L'ACSTA s'acquitte du mandat d'effectuer le contrôle de sécurité dans 89 aéroports désignés au pays au moyen d'un modèle de tiers fournisseur de services de contrôle. L'ACSTA est chargée d'exécuter les quatre activités suivantes qui sont prévues dans son mandat :

- le contrôle préembarquement (CPE) : le contrôle des passagers, de leurs bagages de cabine et de leurs effets personnels avant leur entrée dans la zone sécurisée d'une aérogare;
- le contrôle des bagages enregistrés (CBE) : le contrôle des bagages enregistrés (ou de soute) des passagers à la recherche d'articles interdits, avant qu'ils ne soient transportés à bord d'un aéronef;

- le contrôle des non-passagers (CNP) : le contrôle aléatoire des non-passagers et de leurs effets personnels, y compris les véhicules, qui pénètrent dans les zones réglementées des aéroports aux aéroports qui présentent les risques les plus élevés;
- le programme de carte d'identité pour les zones réglementées (CIZR) : le système qui utilise les données biométriques (image de l'iris et empreintes digitales) pour permettre aux non-passagers d'accéder aux zones réglementées des aéroports.

L'ACSTA est aussi tenue de voir à ce que le contrôle de sûreté s'effectue de manière uniforme au Canada. Elle est également responsable des fonctions rattachées à la sûreté du transport aérien que le ministre des Transports pourrait lui assigner, sous réserve des modalités que le Ministre pourrait établir.

En plus des activités prévues dans son mandat, l'ACSTA a conclu une entente avec Transports Canada afin d'effectuer le contrôle du fret dans les petits aéroports où il est possible de le faire. Ce programme vise à assurer le contrôle de quantités limitées de fret, durant les périodes creuses, en utilisant les ressources, la technologie et les procédures existantes.

L'ACSTA a conclu une entente d'essai avec l'autorité aéroportuaire du Grand Toronto (GTAA), le 5 octobre 2014, pour la prestation de services de contrôle supplémentaires au CPE selon le principe de recouvrement des coûts. Cette entente a été renouvelée annuellement par la suite. Transports Canada a autorisé l'ACSTA à prolonger cette entente jusqu'au 31 mars 2020. L'ACSTA a également conclu une entente similaire avec l'administration aéroportuaire de l'aéroport international de Vancouver (AAYVR) en vigueur depuis le 26 juin 2017. Cette entente d'essai a pris fin le 30 juin 2018.

CONTEXTE OPÉRATIONNEL

La partie ci-après du rapport présente de l'information sur les changements importants qui sont survenus dans le contexte opérationnel de l'organisation depuis le 30 septembre 2019.

CROISSANCE DU NOMBRE DE PASSAGERS ET TAUX DE FACTURATION DES FOURNISSEURS DE SERVICE DE CONTRÔLE

Selon les statistiques produites par le Système de sûreté des cartes d'embarquement de l'ACSTA, le nombre de personnes contrôlées au Canada a diminué de 0,1 % au cours du trimestre clos le 31 décembre 2019 par rapport à la période correspondante de 2018. Les taux de facturation des fournisseurs de services de contrôle continuent d'augmenter annuellement pendant toute la période des Ententes sur les services de contrôle aux aéroports (ESCA) qui prendront fin le 31 mars 2022. Ceci pèse sur le budget des heures de contrôle de l'ACSTA.

RISQUES ET INCERTITUDES

L'ACSTA surveille et réévalue régulièrement ses risques organisationnels. La mise à jour ci-dessous est relative au risque de l'ACSTA lié à l'interruption légale du travail. Aucun autre changement important n'a été apporté au profil de gestion des risques de l'entreprise de l'ACSTA tel qu'il a été communiqué dans le *Rapport financier trimestriel pour le trimestre clos le 30 juin 2019*.

INTERRUPTIONS LÉGALES OU ILLÉGALES DE TRAVAIL

L'ACSTA sous-traite ses services à des fournisseurs de services de contrôle qui comptent sur un effectif d'agents de contrôle syndiqués pour effectuer des opérations de contrôle. Étant donné la nature du modèle de prestation de services par des tiers, l'ACSTA n'a pas de rôle direct à jouer dans les relations de travail,

et compte sur ses fournisseurs de services de contrôle pour négocier les conventions collectives et gérer les relations de travail avec leurs syndicats. L'ACSTA surveille constamment les litiges de travail entre ses fournisseurs de services de contrôle et les syndicats représentant les agents de contrôle. En date du 31 mars 2019, la majorité des conventions collectives conclues entre les fournisseurs de services de contrôle et les syndicats avaient expiré. En date du 31 décembre 2019, de nouvelles conventions collectives sont en place pour tous les aéroports de classe 1 et la majorité des aéroports de classe 2. Par conséquent, le risque de l'ACSTA lié à l'interruption légale du travail est à la baisse.

ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS

ÉTAT INTERMÉDIAIRE RÉSUMÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

La présente partie du rapport décrit les écarts importants constatés à l'état intermédiaire résumé du résultat global pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 31 décembre 2019 et 31 décembre 2018.

Points saillants financiers – État intermédiaire résumé du résultat global (en milliers de dollars canadiens)	Trimestres clos les				Périodes de neuf mois closes les			
	31 décembre		31 décembre		31 décembre		31 décembre	
	2019 (non audités)	2018 (non audités)	Écart en \$	Écart en %	2019 (non audités)	2018 (non audités)	Écart en \$	Écart en %
Charges¹								
Services de contrôle et autres coûts connexes	158 128 \$	149 269 \$	8 859 \$	5,9 %	466 254 \$	445 214 \$	21 040 \$	4,7 %
Exploitation et entretien du matériel	10 908	11 331	(423)	(3,7 %)	33 344	32 029	1 315	4,1 %
Soutien des programmes et services généraux	21 469	21 793	(324)	(1,5 %)	63 762	64 680	(918)	(1,4 %)
Amortissement	18 165	16 428	1 737	10,6 %	53 000	48 190	4 810	10,0 %
Total des charges	208 670	198 821	9 849	5,0 %	616 360	590 113	26 247	4,4 %
Autres charges (produits)	1 302	(916)	2 218	N.S.	3 220	(675)	3 895	N.S.
Performance financière avant les revenus et le financement public	209 972	197 905	12 067	6,1 %	619 580	589 438	30 142	5,1 %
Revenus	452	3 185	(2 733)	(85,8 %)	6 680	9 696	(3 016)	(31,1 %)
Financement public								
Crédits parlementaires pour les charges d'exploitation	187 072	176 600	10 472	5,9 %	547 567	523 225	24 342	4,7 %
Amortissement du financement public différé lié aux dépenses en immobilisations	18 247	16 648	1 599	9,6 %	52 844	48 585	4 259	8,8 %
Crédits parlementaires pour les paiements de loyers	984	-	984	N.S.	2 946	-	2 946	N.S.
Total du financement public	206 303	193 248	13 055	6,8 %	603 357	571 810	31 547	5,5 %
Performance financière	(3 217) \$	(1 472) \$	(1 745) \$	(118,5 %)	(9 543) \$	(7 932) \$	(1 611) \$	(20,3 %)
Autres éléments du résultat global	19 572	(9 600)	29 172	N.S.	(3 097)	12 766	(15 863)	(124,3 %)
Résultat global total	16 355 \$	(11 072) \$	27 427 \$	N.S.	(12 640) \$	4 834 \$	(17 474) \$	(361,5 %)

¹ Les charges d'exploitation sont présentées par activité de programme dans l'état intermédiaire résumé du résultat global, alors qu'elles sont présentées par catégorie principale de charge dans le tableau ci-dessus, conformément à la note complémentaire 12 des états financiers intermédiaires résumés non audités pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 décembre 2019.

N. S. = Non significatif

Services de contrôle et autres coûts connexes

Les charges relatives aux services de contrôle et autres coûts connexes ont augmenté de 8 859 \$ (5,9 %) et de 21 040 \$ (4,7 %), pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 décembre 2019, respectivement, comparativement aux périodes correspondantes de 2018. Ces écarts sont principalement attribuables aux augmentations annuelles du taux de facturation des fournisseurs de services de contrôle qui s'élève à 3 768 \$ et 11 243 \$, respectivement, et à l'achat d'un nombre d'heures de contrôle additionnelles au coût total de 3 749 \$ et de 9 098 \$, respectivement, pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 décembre 2019.

Un plus grand nombre d'heures de contrôle ont été achetées à la suite des exigences de contrôle supplémentaires afin d'appuyer les changements opérationnels apportés dans certains aéroports et aussi pour appuyer un niveau de service aux temps d'attente améliorés dans les aéroports canadiens les plus achalandés du pays. Ces augmentations sont partiellement compensées par une réduction des exigences relatives aux heures de contrôle supplémentaires décrites ci-après.

Soutien des programmes et services généraux

Les charges relatives au soutien des programmes et des services généraux ont diminué de 324 \$ (1,5 %) et de 918 \$ (1,4 %), pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 décembre 2019, respectivement, comparativement aux périodes correspondantes de 2018. La diminution pour la période de neuf mois s'explique surtout par une baisse des frais de location et des coûts liés aux installations à la suite de l'adoption de la nouvelle Norme internationale d'information financière (IFRS) 16 *Contrats de location*. La majorité des frais de location de l'ACTSA est désormais présentée par le biais de l'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation de l'organisation, qui est décrit ci-après. La diminution est aussi attribuable à une baisse des frais de réseau et de téléphonie. Ces diminutions sont partiellement compensées par une augmentation des frais relatifs aux employés et des autres frais administratifs.

Amortissement

L'amortissement a augmenté de 1 737 \$ (10,6 %) et de 4 810 \$ (10,0 %) pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 décembre 2019, respectivement, comparativement aux périodes correspondantes de 2018. Ces augmentations sont surtout attribuables à l'adoption de l'IFRS 16. Cette norme exige en effet que les actifs au titre de droits d'utilisation soient amortis selon la durée respective des contrats sous-jacents. Les augmentations s'expliquent aussi par le déploiement de nouveaux matériels de CBE dans le cadre du programme de recapitalisation des systèmes de CBE et de nouveaux déploiements d'ACSTA Plus. Ces augmentations sont en partie compensées par du vieux matériel devenant complètement amorti et par des modifications apportées à la durée d'utilité estimée résultant du programme de recapitalisation des systèmes de CBE.

Autres charges (produits)

Les autres charges (produits) ont augmenté de 2 218 \$ et de 3 895 \$ pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 décembre 2019, respectivement, comparativement aux périodes correspondantes de 2018. Les augmentations s'expliquent surtout par des pertes nettes sur la juste valeur des instruments financiers dérivés au cours de la période actuelle. Pour la période de neuf mois, l'augmentation est aussi attribuable à des pertes plus élevées sur la sortie d'immobilisations corporelles en raison du cycle de vie dans le cadre du programme de recapitalisation des systèmes de CBE.

Revenus

Les revenus ont diminué de 2 733 \$ (85,8 %) et de 3 016 \$ (31,1 %) pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 décembre 2019, respectivement, comparativement aux périodes correspondantes de 2018. Les diminutions sont surtout attribuables à une baisse des heures de contrôle supplémentaires fournies par l'ACSTA (2 790 \$ et 3 349 \$, respectivement) découlant d'exigences de service moins élevées de la GTAA et de la fin de l'entente d'essai avec l'AAYVR en juin 2018.

Financement public

L'ACSTA finance ses charges d'exploitation et ses dépenses en immobilisations, notamment ses paiements de loyers, au moyen de crédits provenant du Trésor fédéral.

Crédits parlementaires pour les charges d'exploitation

Le montant des crédits parlementaires pour les charges d'exploitation a augmenté de 10 472 \$ (5,9 %) et de 24 342 \$ (4,7 %) pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 décembre 2019, respectivement, comparativement aux périodes correspondantes de 2018. Ces augmentations sont principalement attribuables à la hausse des charges au titre des services de contrôle et des autres coûts connexes, décrites précédemment.

Amortissement du financement public différé lié aux dépenses en immobilisations

L'amortissement du financement public différé lié aux dépenses en immobilisations a augmenté de 1 599 \$ (9,6 %) et de 4 259 \$ (8,8 %) pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 décembre 2019, respectivement, comparativement aux périodes correspondantes de 2018. Ces augmentations sont surtout attribuables à la hausse du montant de l'amortissement, exclusion faite de l'amortissement pour les actifs au titre de droits d'utilisation, et à des pertes plus élevées sur la sortie d'immobilisations corporelles, comme cela a été expliqué précédemment.

Crédits parlementaires pour les paiements de loyers

À la suite de l'adoption de la norme IFRS 16, la majorité des paiements de loyers de l'ACSTA est désormais financée par les crédits parlementaires pour les dépenses en immobilisations et non par les crédits parlementaires pour les charges d'exploitation. Les paiements de loyers de l'ACSTA sont généralement versés au cours du mois où les crédits correspondants sont reçus. Il n'y a donc aucun financement différé lié à ces crédits.

Autres éléments du résultat global

Les autres éléments du résultat global comprennent les réévaluations trimestrielles sans effet sur la trésorerie découlant de modifications apportées aux hypothèses actuarielles et au rendement des actifs des régimes de retraite.

Le gain au titre des autres éléments du résultat global de 19 572 \$ pour le trimestre clos le 31 décembre 2019 est principalement attribuable à un gain de réévaluation de 15 533 \$ du passif au titre des prestations définies qui s'explique par une augmentation du taux d'actualisation de 25 points de base depuis le 30 septembre 2019. Le gain au titre des autres éléments du résultat global est aussi attribuable à un gain de réévaluation de 4 039 \$ en raison d'un taux de rendement réel des actifs des régimes supérieur au taux initialement posé comme hypothèse par l'ACSTA. La perte au titre des autres éléments du résultat global de 9 600 \$ pour le trimestre clos le 31 décembre 2018 a été attribuable à une perte de réévaluation résultant d'un taux de rendement réel des actifs des régimes plus faible que le taux initialement posé comme hypothèse par l'ACSTA.

La perte au titre des autres éléments du résultat global de 3 097 \$ pour la période de neuf mois close le 31 décembre 2019 est attribuable à une perte de réévaluation de 14 263 \$ du passif au titre des prestations définies découlant d'une diminution du taux d'actualisation de 25 points de base depuis le 31 mars 2019. Cette perte a été partiellement compensée par un gain de réévaluation de 11 166 \$ attribuable à un taux de rendement réel des actifs des régimes supérieur au taux initialement posé comme hypothèse par l'ACSTA. Le gain au titre des autres éléments du résultat global de 12 766 \$ pour la période de neuf mois close le 31 décembre 2018 a été attribuable à un gain de réévaluation de 24 951 \$ du passif au titre des prestations définies découlant d'une augmentation du taux d'actualisation de 50 points de base entre le 31 mars 2018 et le 31 décembre 2018. Il a été en partie compensé par une perte de réévaluation de 12 185 \$ résultant d'un taux de rendement réel sur les actifs des régimes plus faible que le taux posé comme hypothèse par l'ACSTA.

Pour plus de renseignements, se reporter à la note complémentaire 11 des états financiers intermédiaires résumés non audités.

ÉTAT INTERMÉDIAIRE RÉSUMÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

La présente section décrit les principaux écarts observés à l'état intermédiaire résumé de la situation financière au 31 décembre 2019, comparativement au 31 mars 2019.

Points saillants financiers – État intermédiaire				
résumé de la situation financière				
	31 décembre	31 mars		
(en milliers de dollars canadiens)	2019	2019	Écart en \$	Écart en %
	(non audités)	(audités)		
Actifs courants	185 293 \$	168 550 \$	16 743 \$	9,9 %
Actifs non courants	520 927	477 009	43 918	9,2 %
Total des actifs	706 220 \$	645 559 \$	60 661 \$	9,4 %
Passifs courants	187 263 \$	160 710 \$	26 553 \$	16,5 %
Passifs non courants	555 236	508 488	46 748	9,2 %
Total des passifs	742 499 \$	669 198 \$	73 301 \$	11,0 %

Actifs

Les actifs courants ont augmenté de 16 743 \$ (9,9 %) surtout pour les raisons suivantes :

- une augmentation de 31 166 \$ de la trésorerie principalement attribuable au moment où les montants à payer aux fournisseurs de biens et services sont versés;
- une diminution de 11 184 \$ des clients et autres débiteurs principalement attribuable à des diminutions des crédits parlementaires à recevoir et des taxes de vente à recouvrer;
- une diminution de 2 009 \$ des stocks attribuable à l'utilisation des stocks de pièces de rechange et d'uniformes.

Les actifs non courants ont augmenté de 43 918 \$ (9,2 %) principalement pour les raisons suivantes :

- une augmentation de 25 174 \$ des immobilisations corporelles et incorporelles principalement attribuable à des acquisitions totalisant 78 218 \$, qui ont été partiellement compensées par un amortissement de 50 245 \$;

- une augmentation de 22 783 \$ des actifs au titre de droits d'utilisation à la suite de l'adoption de l'IFRS 16;
- une diminution de 3 997 \$ de l'actif au titre des avantages du personnel. L'actif au titre des avantages du personnel au 31 mars 2019 comprenait le régime de retraite enregistré de l'ACSTA et le régime de retraite supplémentaire, qui se trouvaient tous deux en situation d'actif net. Au 31 décembre 2019, le régime de retraite enregistré est en situation de passif net (voir les explications détaillées dans la section portant sur les passifs non courants).

Passifs

Les passifs courants ont augmenté de 26 553 \$ (16,5 %) surtout pour les raisons suivantes :

- une augmentation de 15 475 \$ de la portion courante du financement public différé lié aux dépenses en immobilisations qui est surtout due au moment où le financement public a été reçu du gouvernement du Canada
- une augmentation de 5 868 \$ des fournisseurs et autres créditeurs en raison du moment où les décaissements ont été effectués en lien avec les obligations non réglées auprès des fournisseurs;
- une augmentation de la portion courante des retenues de garantie de 4 424 \$ en raison des projets de recapitalisation du CBE non courants qui sont devenus courants et des travaux de construction en cours dans le cadre du programme de recapitalisation des systèmes de CBE;
- une augmentation de 3 439 \$ de la portion courante des obligations locatives à la suite de l'adoption de l'IFRS 16;
- une diminution de 2 744 \$ du financement public différé lié aux charges d'exploitation en raison de la réduction des soldes des stocks et des charges payées d'avance.

Les passifs non courants ont augmenté de 46 748 \$ (9,2 %) principalement pour les raisons suivantes :

- une augmentation de 25 225 \$ de la portion non courante du financement public différé lié aux dépenses en immobilisations résultant d'un excédent des dépenses en immobilisations financées par les crédits parlementaires de 78 069 \$ sur l'amortissement du financement public différé lié aux dépenses en immobilisations de 52 844 \$;
- une augmentation de 20 010 \$ de la portion non courante des obligations locatives à la suite de l'adoption de l'IFRS 16;
- une augmentation de 5 111 \$ du passif au titre des avantages du personnel pour le régime de retraite enregistré de l'ACSTA et l'autre régime à prestations définies. Cette augmentation s'explique principalement par une augmentation de 4 207 \$ du passif au titre de l'autre régime à prestations définies. De plus, le régime de retraite enregistré est passé d'un actif de 3 931 \$ au 31 mars 2019 à un passif de 904 \$ au 31 décembre 2019. Ces augmentations sont principalement attribuables à des pertes de réévaluation de 14 015 \$, découlant d'une diminution de 25 points de base du taux d'actualisation appliqué pour évaluer les passifs au titre des prestations définies de ces deux régimes. Ces augmentations sont aussi attribuables à l'excédent du coût des prestations définies sur les cotisations de 6 021 \$. Les augmentations ont été partiellement compensées par un gain de réévaluation de 10 994 \$ découlant d'un rendement des actifs réel plus élevé que le taux retenu dans les hypothèses de l'ACSTA;
- une diminution de la portion non courante des retenues de garantie de 3 116 \$ en raison des projets de recapitalisation du CBE non courants qui sont devenus courants, partiellement compensée par des travaux de construction en cours dans le cadre du programme de recapitalisation des systèmes de CBE.

PERFORMANCE FINANCIÈRE PAR RAPPORT AU PLAN D'ENTREPRISE

Le plan d'entreprise de l'ACSTA de l'exercice courant n'a pas été déposé au Parlement en vue d'être approuvé au moment de publier le présent rapport. Tant que ce plan ne sera pas déposé au Parlement et rendu public, l'ACSTA ne sera pas en mesure de présenter une analyse des écarts importants entre ses résultats financiers et ceux prévus dans le résumé du plan d'entreprise.

RAPPORT SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS PARLEMENTAIRES

Les activités de l'ACSTA sont financées principalement grâce aux crédits parlementaires accordés par le gouvernement du Canada. Le tableau ci-après permet d'effectuer un rapprochement de la performance financière comptabilisée selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) et des crédits parlementaires utilisés pour le financement des charges d'exploitation selon la méthode de comptabilité d'exercice dite « de caisse modifiée » :

Rapprochement de la performance financière et des crédits parlementaires utilisés pour le financement des charges d'exploitation (en milliers de dollars canadiens)	Trimestres clos les		Périodes de neuf mois closes les	
	31 décembre		31 décembre	
	2019	2018	2019	2018
	(non audités)	(non audités)	(non audités)	(non audités)
Performance financière avant les revenus et le financement public	209 972 \$	197 905 \$	619 580 \$	589 438 \$
Revenus	(452)	(3 185)	(6 680)	(9 696)
Performance financière avant le financement public	209 520	194 720	612 900	579 742
Charges sans effet sur la trésorerie				
Amortissement	(18 165)	(16 428)	(53 000)	(48 190)
Charges au titre des avantages du personnel ¹	(1 847)	(2 067)	(6 011)	(6 298)
Frais relatifs aux employés à payer ²	(954)	(409)	(2 782)	(2 482)
Perte de valeur d'immobilisations corporelles	(597)	-	(597)	-
Perte sur la sortie d'immobilisations corporelles	(383)	(258)	(1 371)	(254)
Variation de la juste valeur des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat	(343)	1 463	(628)	1 065
Charges financières sans effet de trésorerie en lien avec les baux	(122)	-	(375)	-
Charges au titre des pièces de rechange provenant des immobilisations ³	(47)	(2)	(48)	(9)
Radiation d'immobilisations corporelles	(24)	-	(715)	(250)
Avantages incitatifs à la location différés comptabilisés en performance financière ⁴	-	26	-	74
Gain (perte) de change hors trésorerie comptabilisé en performance financière	34	(445)	194	(173)
Crédits parlementaires pour les charges d'exploitation	187 072 \$	176 600 \$	547 567 \$	523 225 \$
Autres éléments affectant le financement				
Variation nette des dépenses payées d'avance et des stocks ⁵	(215)	(464)	(2 744)	(4 258)
Total des crédits parlementaires utilisés pour le financement des charges d'exploitation	186 857 \$	176 136 \$	544 823 \$	518 967 \$

¹ Les avantages du personnel sont comptabilisés dans l'état intermédiaire résumé du résultat global conformément aux IFRS. L'élément de rapprochement susmentionné représente la différence entre les versements en espèces au titre des avantages du personnel et la charge comptable selon les IFRS.

² Les frais relatifs aux employés à payer sont des ajustements comptables qui se composent des sommes engagées au titre de la rémunération variable et des indemnités de vacances utilisées et constituées au 31 décembre 2019. Ces frais sont comptabilisés selon la comptabilité de caisse modifiée seulement à la fin de l'exercice, ce qui donne lieu à un élément de rapprochement lors des périodes intermédiaires.

³ Les charges au titre des pièces de rechange provenant des immobilisations se composent d'éléments qui ont été financés grâce à des crédits parlementaires liés aux dépenses en immobilisations au cours des exercices antérieurs, mais qui ont été utilisés et passés en charges comme pièces de rechange au cours de l'exercice considéré, ce qui donne lieu à un élément de rapprochement.

⁴ Les avantages incitatifs à la location différés constituent un ajustement comptable sans effet sur la trésorerie qui sert à comptabiliser les avantages découlant des contrats de location dont les modalités sont favorables, y compris les réductions significatives du loyer, l'utilisation gratuite de parties communes et les améliorations locatives fournies sans frais. Les frais de location sont financés au moyen des crédits au fur et à mesure des décaissements, ce qui donne lieu à un élément de rapprochement. Il n'y a aucun avantage incitatif à la location différé pour les périodes courantes, puisque les montants connexes sont comptabilisés en compensation des actifs au titre de droits d'utilisation, selon l'IFRS 16 – *Contrats de location*.

⁵ Les dépenses payées d'avance financées au moyen des crédits pour les charges d'exploitation et les stocks sont passés en charges au fur et à mesure qu'un avantage lié à l'actif est obtenu par l'ACSTA. Ils sont financés au moyen des crédits parlementaires au moment où les achats sont faits, ce qui donne lieu à un élément de rapprochement.

Dépenses en immobilisations

Le tableau ci-après résume le rapprochement des dépenses en immobilisations présentées selon les IFRS et des crédits parlementaires utilisés pour le financement des dépenses en immobilisations :

Rapprochement des dépenses en immobilisations et des crédits parlementaires utilisés pour le financement des dépenses en immobilisations	Trimestres clos les 31 décembre		Périodes de neuf mois closes les 31 décembre	
	2019	2018	2019	2018
(en milliers de dollars canadiens)	(non audités)	(non audités)	(non audités)	(non audités)
Matériel lié aux systèmes de détection d'explosifs	28 434 \$	25 363 \$	72 034 \$	80 814 \$
Matériel non lié aux systèmes de détection d'explosifs	1 817	1 813	6 184	3 105
Paiements de loyers	984	-	2 946	-
Total des dépenses en immobilisations	31 235 \$	27 176 \$	81 164 \$	83 919 \$
Produits de la sortie d'immobilisations corporelles ¹	(35)	(30)	(68)	(109)
Ajout d'améliorations locatives sans effet sur la trésorerie	-	(141)	-	(141)
Ajustement hors trésorerie pour la conversion de devises en lien avec des dépenses en immobilisations	(81)	(61)	(81)	(383)
Total des crédits parlementaires utilisés pour le financement des dépenses en immobilisations	31 119 \$	26 944 \$	81 015 \$	83 286 \$

¹ Les produits de la sortie d'immobilisations corporelles incluent des produits sans effet sur la trésorerie reçus sous forme de notes de crédit de fournisseurs.

DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des présents états financiers intermédiaires résumés non audités conformément à la norme comptable internationale 34 *Information financière intermédiaire* et à la *Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État* du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, ainsi que des contrôles internes qu'elle considère comme nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers intermédiaires résumés exempts d'anomalies significatives. La direction est également chargée de veiller à ce que toutes les autres informations présentées dans le présent rapport financier trimestriel concordent, le cas échéant, avec celles contenues dans les états financiers intermédiaires résumés non audités.

À notre connaissance, les présents états financiers intermédiaires résumés non audités donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de l'ACSTA aux dates de clôture présentées dans les états financiers intermédiaires résumés non audités et pour les périodes closes à ces dates.



Michael Saunders
Président et chef de la direction

Ottawa, Canada

26 février 2020



Nancy Fitchett, CPA, CA
Vice-présidente, Affaires organisationnelles et
chef des services financiers par intérim

Ottawa, Canada

26 février 2020

États financiers intermédiaires résumés

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

31 décembre 2019

(non audités)

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

État intermédiaire résumé de la situation financière

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens)

	31 décembre 2019	31 mars 2019
Actifs		
Actifs courants		
Trésorerie	35 173 \$	4 007 \$
Clients et autres débiteurs (note 4)	134 306	145 490
Stocks (note 5)	13 296	15 305
Dépenses payées d'avance	2 518	3 253
Actifs financiers dérivés (note 14)	-	495
	185 293	168 550
Actifs non courants		
Immobilisations corporelles (note 6)	479 129	455 524
Immobilisations incorporelles (note 7)	17 284	15 715
Actifs au titre de droits d'utilisation (note 8)	22 783	-
Actif au titre des avantages du personnel (note 11)	1 731	5 728
Actifs financiers dérivés (note 14)	-	42
	520 927	477 009
Total des actifs	706 220 \$	645 559 \$
Passifs et capitaux propres		
Passifs courants		
Fournisseurs et autres créditeurs	135 587 \$	129 719 \$
Retenues de garantie	16 857	12 433
Obligations locatives (note 9)	3 439	-
Financement public différé lié aux dépenses en immobilisations (note 10)	15 475	-
Financement public différé lié aux charges d'exploitation (note 10)	15 814	18 558
Passifs financiers dérivés (note 14)	91	-
	187 263	160 710
Passifs non courants		
Retenues de garantie (note 14)	4 651	7 767
Obligations locatives (note 9)	20 010	-
Avantages incitatifs à la location différés (note 8)	-	482
Financement public différé lié aux dépenses en immobilisations (note 10)	494 957	469 732
Passif au titre des avantages du personnel (note 11)	35 618	30 507
	555 236	508 488
Capitaux propres		
Déficit accumulé	(36 279)	(23 639)
Total des passifs et des capitaux propres	706 220 \$	645 559 \$

Éventualités (note 15) et accords contractuels (note 16)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers intermédiaires résumés.

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

État intermédiaire résumé du résultat global

(non audité)

(en milliers de dollars canadiens)

	Trimestres clos les		Périodes de neuf mois	
	31 décembre		closes les 31 décembre	
	2019	2018	2019	2018
Charges				
Contrôle préembarquement	116 593 \$	111 459 \$	345 652 \$	333 020 \$
Contrôle des bagages enregistrés	43 628	40 434	126 901	118 310
Contrôle des non-passagers	36 191	34 921	107 290	103 503
Programme de carte d'identité pour les zones réglementées	740	600	2 269	2 118
Services généraux	11 518	11 407	34 248	33 162
Total des charges (note 12)	208 670	198 821	616 360	590 113
Autres charges (produits)				
Perte de valeur d'immobilisations corporelles (note 6)	597	-	597	-
Perte sur la sortie d'immobilisations corporelles	383	258	1 371	254
Perte (gain) net sur la juste valeur des instruments financiers dérivés	343	(1 463)	628	(1 065)
Charges financières	157	1	413	3
Radiation d'immobilisations corporelles et incorporelles	24	-	715	250
(Gain) perte de change	(202)	288	(504)	(117)
Total des autres charges (produits)	1 302	(916)	3 220	(675)
Performance financière avant les revenus et le financement public	209 972	197 905	619 580	589 438
Revenus				
Produits financiers	308	258	915	674
Services de contrôle - supplémentaires	137	2 927	5 673	9 022
Revenus divers	4	-	4	-
Services de contrôle - autres	3	-	88	-
Total des revenus	452	3 185	6 680	9 696
Financement public				
Crédits parlementaires pour les charges d'exploitation (note 10)	187 072	176 600	547 567	523 225
Amortissement du financement public différé lié aux dépenses en immobilisations (note 10)	18 247	16 648	52 844	48 585
Crédits parlementaires pour les paiements de loyers (notes 10 et 13)	984	-	2 946	-
Total du financement public	206 303	193 248	603 357	571 810
Performance financière	(3 217) \$	(1 472) \$	(9 543) \$	(7 932) \$
Autres éléments du résultat global				
Élément qui ne sera pas reclassé ultérieurement dans la performance financière				
Réévaluation des régimes à prestations définies (note 11)	19 572	(9 600)	(3 097)	12 766
Résultat global total	16 355 \$	(11 072) \$	(12 640) \$	4 834 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers intermédiaires résumés.

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

État intermédiaire résumé des variations des capitaux propres
(non audité)

(en milliers de dollars canadiens)

Pour les trimestres clos le 31 décembre :	
	Déficit accumulé
Solde au 30 septembre 2019	(52 634) \$
Performance financière	(3 217)
Élément qui ne sera pas reclassé ultérieurement dans la performance financière	
Réévaluation des régimes à prestations définies (note 11)	19 572
Solde au 31 décembre 2019	(36 279) \$
Solde au 30 septembre 2018	(6 567) \$
Performance financière	(1 472)
Élément qui ne sera pas reclassé ultérieurement dans la performance financière	
Réévaluation des régimes à prestations définies (note 11)	(9 600)
Solde au 31 décembre 2018	(17 639) \$

Pour les périodes de neuf mois closes le 31 décembre :	
	Déficit accumulé
Solde au 31 mars 2019	(23 639) \$
Performance financière	(9 543)
Élément qui ne sera pas reclassé ultérieurement dans la performance financière	
Réévaluation des régimes à prestations définies (note 11)	(3 097)
Solde au 31 décembre 2019	(36 279) \$
Solde au 31 mars 2018	(22 473) \$
Performance financière	(7 932)
Élément qui ne sera pas reclassé ultérieurement dans la performance financière	
Réévaluation des régimes à prestations définies (note 11)	12 766
Solde au 31 décembre 2018	(17 639) \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers intermédiaires résumés.

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Tableau intermédiaire résumé des flux de trésorerie
(non audité)

(en milliers de dollars canadiens)

	Trimestres clos les		Périodes de neuf mois	
	31 décembre		closes les 31 décembre	
	2019	2018	2019	2018
Flux de trésorerie liés aux :				
Activités d'exploitation				
Performance financière	(3 217) \$	(1 472) \$	(9 543) \$	(7 932)
Éléments sans effet sur la trésorerie				
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles (note 12)	18 165	16 428	53 000	48 190
Augmentation du passif net au titre des avantages du personnel	1 847	2 067	6 011	6 298
Perte de valeur d'immobilisations corporelles (note 6)	597	-	597	-
Perte sur la sortie d'immobilisations corporelles	383	258	1 371	254
Variation de la juste valeur des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	343	(1 463)	628	(1 065)
Autres transactions sans effet sur la trésorerie	47	2	48	9
Radiation d'immobilisations corporelles et incorporelles	24	-	715	250
Amortissement du financement public différé lié aux dépenses en immobilisations (note 10)	(18 247)	(16 648)	(52 844)	(48 585)
Avantages incitatifs à la location différés comptabilisés dans la performance financière	-	(26)	-	(74)
Variation nette des soldes du fonds de roulement (note 18)	(54 604)	(59 685)	(25 094)	31 865
	(54 662)	(60 539)	(25 111)	29 210
Activités d'investissement				
Crédits parlementaires reçus pour le financement d'immobilisations (note 13)	23 607	12 000	131 097	62 792
Acquisition d'immobilisations corporelles	(11 544)	(16 394)	(65 971)	(84 467)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(1 974)	(942)	(6 279)	(5 013)
Produits de la sortie d'immobilisations corporelles	-	15	1	31
	10 089	(5 321)	58 848	(26 657)
Activités de financement				
Remboursement d'obligations locatives	(862)	-	(2 571)	-
	(862)	-	(2 571)	-
(Diminution) augmentation de la trésorerie	(45 435)	(65 860)	31 166	2 553
Trésorerie à l'ouverture de la période	80 608	78 342	4 007	9 929
Trésorerie à la clôture de la période	35 173 \$	12 482 \$	35 173 \$	12 482

La charge d'intérêts payée et le produit d'intérêts reçu correspondent approximativement aux charges financières et aux produits financiers, respectivement, tels qu'ils sont présentés à l'état intermédiaire résumé du résultat global.

Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie (note 18)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers intermédiaires résumés.

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés
(non audités)

Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 décembre 2019
(en milliers de dollars canadiens)

1. Renseignements sur l'organisation

L'ACSTA est une société d'État visée par la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et est un mandataire de Sa Majesté du chef du Canada. L'ACSTA est chargée d'assurer la sûreté d'aspects précis du système de transport aérien, du contrôle des passagers et des bagages au contrôle des travailleurs des aéroports.

L'ACSTA est financée par des crédits parlementaires et rend compte au Parlement par l'entremise du ministre des Transports. L'ACSTA a conclu une entente d'essai avec la GTAA pour la prestation de services de contrôle supplémentaires de CPE selon le principe de recouvrement des coûts. Cette entente est entrée en vigueur le 5 octobre 2014 et a été renouvelée annuellement par la suite. L'ACSTA a obtenu l'autorisation de Transports Canada de reconduire l'entente conclue avec la GTAA jusqu'au 31 mars 2020.

L'ACSTA a également conclu une entente avec l'administration aéroportuaire de Muskoka en vue de fournir des services de contrôle pendant une période de dix semaines, selon le principe de recouvrement des coûts. Transports Canada a approuvé cette entente. La période de dix semaines s'est étendue de juin à septembre 2019.

Le Conseil d'administration a autorisé la publication des présents états financiers intermédiaires résumés le 26 février 2020.

2. Base d'établissement

Les états financiers intermédiaires résumés ont été établis conformément à l'article 131.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la norme comptable internationale 34, *Information financière intermédiaire* (IAS 34), telle que publiée par le Conseil des normes comptables internationales (IASB) et approuvée par le Conseil des normes comptables du Canada.

L'article 131.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* exige que la plupart des sociétés d'État mères préparent et publient des rapports financiers trimestriels conformément à la *Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État* du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. Les présents états financiers intermédiaires résumés n'ont pas été audités ni examinés par l'auditeur externe de l'ACSTA.

Comme l'autorise l'IAS 34, les présents états financiers intermédiaires sont présentés de façon résumée et, par conséquent, ne renferment pas toutes les informations qui doivent être fournies pour être conformes, dans tous les aspects significatifs, aux dispositions des IFRS relatives aux informations à fournir applicables aux états financiers annuels. Les présents états financiers intermédiaires résumés ont pour but de fournir une mise à jour de la dernière série complète d'états financiers annuels audités. Par conséquent, ils devraient être lus conjointement avec les états financiers annuels audités pour l'exercice clos le 31 mars 2019.

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés
(non audités)

(en milliers de dollars canadiens)

3. Résumé des principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables utilisées dans les présents états financiers intermédiaires résumés sont décrites à la note 3 des états financiers annuels audités de l'ACSTA pour l'exercice clos le 31 mars 2019, à l'exception de l'IFRS 16, *Contrats de Location*, qui est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2019 pour l'ACSTA.

L'IFRS 16 précise la manière de comptabiliser, d'évaluer et de présenter les contrats de location, et de fournir des informations à leur sujet. La norme modifie considérablement l'approche de comptabilité du preneur en supprimant la distinction entre « contrat de location simple » et « contrat de location-financement » et en exigeant la comptabilisation d'un actif au titre du droit d'utilisation et d'une obligation locative à la date de début du contrat pour tous les contrats de location, sauf pour certains contrats qui sont exemptés. Les bailleurs continuent de classer les contrats de location entre contrats de location-financement et contrats de location simple, l'approche de comptabilité pour le bailleur selon l'IFRS 16 étant substantiellement inchangée par rapport à celle de la norme qui l'a précédée, l'IAS 17, *Contrats de location*.

L'ACSTA a choisi l'application rétrospective modifiée pour appliquer l'IFRS 16 et n'a donc pas retraité l'information de l'exercice précédent. L'ACSTA a aussi décidé de comptabiliser les actifs au titre de droits d'utilisation en fonction des obligations locatives correspondantes. Des actifs au titre de droits d'utilisation et des obligations locatives de 25 956 \$ ont été comptabilisés au 1^{er} avril 2019, sans aucune incidence sur les capitaux propres. Pour évaluer les obligations locatives, l'ACSTA a actualisé les paiements de loyers à l'aide de son taux d'emprunt marginal au 1^{er} avril 2019. Le taux d'emprunt marginal moyen pondéré appliqué était de 2,0 %.

Selon la nature et l'utilisation de ses actifs de droits d'utilisation, l'ACSTA a classé les biens sous-jacents dans les deux catégories suivantes : espaces à bureaux et centres de données.

L'ACSTA a décidé d'appliquer la mesure de simplification prévue à la date de transition, à savoir ne pas réévaluer si un contrat est ou contient un contrat de location. Par conséquent, la définition d'un contrat de location, conformément à l'IAS 17 et à l'IFRIC 4, *Déterminer si un accord contient un contrat de location*, continuera d'être appliquée aux contrats de location conclus ou modifiés avant le 1^{er} avril 2019. L'ACSTA applique la définition d'un contrat de location selon l'IFRS 16 à tous les contrats de location conclus ou modifiés à compter du 1^{er} avril 2019.

L'ACSTA a décidé d'appliquer la mesure de simplification prévue à la date de transition, à savoir ne pas constater un actif au titre d'un droit d'utilisation ou une obligation locative pour certains contrats de location dont la durée se termine dans les 12 mois suivant la date de transition. Cette décision a été prise au cas par cas, selon les contrats. Pour les contrats ayant fait l'objet de cette mesure de simplification, l'ACSTA comptabilise les contrats de la même manière que les contrats de location à court terme et les paiements sont passés en charge dans la période où ils ont été effectués.

Voir la note sur les méthodes comptables ci-après pour obtenir de l'information supplémentaire concernant l'application d'autres mesures de simplification.

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés
(non auditées)

(en milliers de dollars canadiens)

Le tableau ci-après présente un rapprochement entre les engagements au titre des contrats de location simple de l'ACSTA au 31 mars 2019, qui ont été présentés antérieurement dans les états financiers de l'ACSTA, et les obligations locatives comptabilisées lors de l'application initiale de l'IFRS 16 le 1^{er} avril 2019 :

Engagements au titre des contrats de location simple au 31 mars 2019	25 243 \$
Actualisation sur la base du taux d'emprunt marginal au 1 ^{er} avril 2019	(2 246)
Paiements de loyers variables qui ne sont pas tributaires d'un indice ou d'un taux	(9 757)
Charges d'exploitation fixes au titre des composantes non locatives des centres de données ¹	(800)
Exemptions relatives à la comptabilisation des contrats à court terme	(63)
Options de prolongation que l'ACSTA a la certitude raisonnable d'exercer	13 579
Obligations locatives comptabilisées au 1^{er} avril 2019	25 956 \$

¹ Par le passé, conformément à l'IFRIC 4, *Déterminer si un accord contient un contrat de location*, l'ACSTA incluait les charges d'exploitation fixes associées à ses contrats de location d'un de ses centres de données dans l'évaluation de ses obligations au titre des contrats de location simple. Selon l'IFRS 16, ces éléments sont considérés comme des composantes non locatives et ne sont donc pas pris en compte dans l'évaluation des obligations locatives.

À la suite de l'adoption de l'IFRS 16, les mises à jour suivantes ont été apportées aux principales méthodes comptables de l'ACSTA :

Utilisation d'estimations et de jugements

Les estimations et hypothèses essentielles utilisées pour la préparation de ces états financiers sont notamment :

- Actifs au titre de droits d'utilisation et obligations locatives

Les principales estimations utilisées pour déterminer la valeur des actifs au titre de droits d'utilisation et des obligations locatives concernent la détermination du taux d'emprunt marginal approprié à appliquer pour calculer la valeur actualisée des paiements de loyers lorsque le taux d'intérêt implicite du contrat de location ne peut pas être déterminé facilement. Comme l'ACSTA n'a pas de pouvoir d'emprunt et qu'en pratique, elle ne bénéficie pas de taux d'emprunt facilement observables ou de taux qui lui ont été accordés par une institution financière, l'ACSTA détermine son taux d'emprunt marginal en se fondant sur le taux des obligations à coupon zéro de la Banque du Canada, l'écart de crédit propre à l'ACSTA et l'écart de crédit propre aux contrats de location. L'écart de crédit propre à l'ACSTA et l'écart de crédit propre aux contrats de location sont fondés sur la courbe de rendement accessible au public des organismes canadiens ayant une cote de catégorie investissement. Le taux appliqué par l'ACSTA pour actualiser les paiements de loyers repose aussi sur la durée des contrats identifiés.

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés
(non audités)

(en milliers de dollars canadiens)

Les jugements essentiels formés par la direction au moment de préparer ces états financiers sont notamment :

- Actifs au titre de droits d'utilisation et obligations locatives

Des jugements doivent être portés pour déterminer s'il existe une certitude raisonnable que les options de prolongation ou de résiliation des contrats qui sont ou contiennent un contrat de location seront exercées. Pour ce faire, la direction a tenu compte d'un certain nombre de facteurs, notamment la nature des activités de l'ACSTA, la proximité d'autres emplacements, les tendances historiques en matière de prolongation des contrats, les conditions du marché, les améliorations locatives récentes et les clauses de résiliation propres à des contrats.

Il faut porter des jugements pour déterminer si les paiements de loyers variables correspondent à des paiements fixes en substance. Les paiements de loyers fixes en substance sont des paiements qui, même si leur forme peut comporter une variabilité, sont en substance inévitables. Ces paiements doivent être pris en compte dans le calcul de l'obligation locative. Pour déterminer si des paiements variables sont des paiements fixes en substance, l'ACSTA examine les contrats de location en vue de déterminer la nature des paiements, plus particulièrement si des paiements font l'objet d'ajustements en fonction des coûts engagés ou si des paiements sont fondés sur des services dont la nature est variable.

Méthodes comptables - Contrats de location

À la date de passation d'un contrat, l'ACSTA évalue si celui-ci est ou contient un contrat de location en déterminant si le contrat lui confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie. Pour tout contrat de location indiqué, l'ACSTA comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative à la date du début du contrat.

L'actif au titre du droit d'utilisation est initialement évalué au coût en fonction des éléments suivants :

- le montant initial de l'obligation locative;
- le cas échéant, les paiements de loyers versés à la date de début ou avant cette date, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus;
- le cas échéant, les coûts directs initiaux engagés par l'ACSTA;
- une estimation des coûts qu'il faudra engager pour le démantèlement et le retrait du bien sous-jacent ou pour la restauration du lieu ou la remise en état du bien sous-jacent.

L'actif au titre du droit d'utilisation est, par la suite, évalué au coût, diminué du cumul des amortissements. La valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation peut être réduite du montant des pertes de valeur, le cas échéant, et ajustée pour tenir compte de certaines réévaluations de l'obligation locative, s'il y en a.

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés
(non auditées)

(en milliers de dollars canadiens)

L'actif au titre du droit d'utilisation est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la période la plus courte de la durée du contrat de location ou de la durée d'utilité du bien sous-jacent. La durée des contrats de location comprend toute option de prolongation si l'ACSTA a la certitude raisonnable qu'elle exercera cette option.

L'obligation locative est initialement évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés à la date de début, qui est calculée à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, s'il est impossible de déterminer facilement ce taux, en appliquant le taux d'emprunt marginal de l'ACSTA, comme cela est indiqué dans la section précédente sur l'utilisation d'estimations et de jugements.

Les paiements de loyers pris en compte dans l'évaluation de l'obligation locative sont les suivants, le cas échéant :

- les paiements fixes (y compris en substance, le cas échéant), déduction faite des avantages incitatifs à la location à recevoir;
- les paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, initialement évalués au moyen de l'indice ou du taux en vigueur à la date de début;
- les sommes que l'ACSTA s'attend à devoir payer au titre de garanties de valeur résiduelle;
- le prix d'exercice de l'option d'achat, si l'ACSTA a la certitude raisonnable de l'exercer;
- les pénalités exigées en cas de résiliation du contrat de location, si la durée du contrat de location reflète l'exercice par l'ACSTA de l'option de résiliation du contrat de location.

L'écart de crédit propre à l'ACSTA et l'écart de crédit propre aux contrats de location sont fondés sur la courbe de rendement accessible au public des organismes canadiens ayant une cote de catégorie investissement.

Les paiements de loyers variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux et ne sont pas des paiements fixes en substances ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'obligation locative, et par la suite, de l'actif au titre du droit d'utilisation. Ces paiements sont passés en charges dans la période où ils ont été engagés.

L'obligation locative est ultérieurement évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Elle fait l'objet d'une réévaluation dans l'une ou l'autre des situations suivantes :

- il y a eu un changement dans la durée du contrat, notamment dans l'évaluation de la certitude d'exercer une option de prolongation, auquel cas l'obligation locative est réévaluée en actualisant les paiements de loyers révisés en fonction de la nouvelle durée du contrat à l'aide d'un taux d'actualisation révisé;

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés
(non audités)

(en milliers de dollars canadiens)

- il y a eu un changement dans les paiements en raison de la variation d'un indice ou d'un taux ou un changement dans les paiements attendus au titre d'une garantie de valeur résiduelle, auquel cas l'obligation locative est réévaluée en actualisant les paiements de loyers révisés à l'aide du taux d'actualisation initial;
- un contrat de location est modifié et la modification n'est pas comptabilisée comme un contrat distinct, auquel cas l'obligation locative est réévaluée en actualisant les paiements de loyers révisés à l'aide d'un taux d'actualisation révisé.

Selon la nature et l'utilisation de ses actifs de droits d'utilisation, l'ACSTA a classé les biens sous-jacents dans les deux catégories suivantes : espaces à bureaux et centres de données. Pour la catégorie « espaces à bureaux », l'ACSTA comptabilise les composantes locatives et toutes les composantes non locatives des contrats comme une seule composante locative. Pour les biens de la catégorie « centres de données », l'ACSTA sépare les composantes non locatives des composantes locatives et les comptabilise séparément.

L'ACSTA ne comptabilise pas d'actifs au titre de droits d'utilisation ni d'obligations locatives pour les contrats à court terme dont la durée est de 12 mois ou moins ou les contrats de location de faible valeur. Les paiements de loyers associés à ces contrats sont comptabilisés en charges selon la méthode linéaire sur la durée du contrat.

4. Clients et autres débiteurs

Les clients et autres débiteurs sont composés des éléments suivants :

	31 décembre 2019	31 mars 2019
Crédits parlementaires	129 313 \$	131 926 \$
TPS et TVH à recouvrer	3 711	9 142
TVP à recouvrer	1 136	2 447
Services de contrôle - supplémentaires	139	1 975
Autre	7	-
	134 306 \$	145 490 \$

Les modalités de crédit relatives aux comptes clients à recevoir sont de 30 jours. Au 31 décembre et au 31 mars 2019, aucun montant inclus dans les clients et autres débiteurs n'était en souffrance.

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés
(non auditées)

(en milliers de dollars canadiens)

5. Stocks

Les stocks sont composés des éléments suivants :

	31 décembre 2019	31 mars 2019
Pièces de rechange	12 630 \$	13 843 \$
CIZR	529	313
Uniformes	137	1 149
	13 296 \$	15 305 \$

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés
(non auditées)

(en milliers de dollars canadiens)

6. Immobilisations corporelles

Le rapprochement des immobilisations corporelles se présente comme suit :

	Matériel de CPE	Matériel de CBE	Matériel de CNP	Matériel pour l'utilisa- tion de la CIZR	Ordinateurs, logiciels intégrés et matériel électronique	Mobilier et matériel de bureau	Amélio- rations locatives	Travaux en cours	Total
Coût									
Solde au 31 mars 2018	144 870	\$ 689 803	\$ 19 854	\$ 4 439	\$ 26 914	\$ 30	\$ 10 002	\$ 79 092	\$ 975 004
Entrées	13 261	8 515	(16)	88	673	118	639	79 531	102 809
Sorties	(3 216)	(32 871)	(1 744)	-	(392)	-	(19)	-	(38 242)
Radiations	(963)	(1 192)	-	(88)	(446)	(19)	(66)	(95)	(2 869)
Reclassements	5 424	55 250	297	36	1 485	-	57	(62 572)	(23)
Solde au 31 mars 2019	159 376	\$ 719 505	\$ 18 391	\$ 4 475	\$ 28 234	\$ 129	\$ 10 613	\$ 95 956	\$ 1 036 679
Solde au 31 mars 2019	159 376	\$ 719 505	\$ 18 391	\$ 4 475	\$ 28 234	\$ 129	\$ 10 613	\$ 95 956	\$ 1 036 679
Entrées	3 174	44 992	-	-	1 256	-	72	25 048	74 542
Sorties	(1 519)	(95 203)	(76)	-	(484)	-	-	-	(97 282)
Radiations	(408)	(2 454)	-	(182)	(1 053)	-	-	-	(4 097)
Pertes de valeur	-	-	-	-	(214)	-	-	(383)	(597)
Reclassements	(3 563)	70 190	2 654	27	1 702	-	-	(71 010)	-
Solde au 31 décembre 2019	157 060	\$ 737 030	\$ 20 969	\$ 4 320	\$ 29 441	\$ 129	\$ 10 685	\$ 49 611	\$ 1 009 245
Amortissement cumulé									
Solde au 31 mars 2018	87 764	\$ 429 742	\$ 11 016	\$ 2 959	\$ 18 108	\$ 30	\$ 8 947	\$ -	\$ 558 566
Amortissement	13 398	43 663	1 572	536	2 663	13	526	-	62 371
Sorties	(3 211)	(32 092)	(1 745)	-	(392)	-	(19)	-	(37 459)
Radiations	(594)	(1 177)	55	(88)	(434)	(19)	(66)	-	(2 323)
Solde au 31 mars 2019	97 357	\$ 440 136	\$ 10 898	\$ 3 407	\$ 19 945	\$ 24	\$ 9 388	\$ -	\$ 581 155
Solde au 31 mars 2019	97 357	\$ 440 136	\$ 10 898	\$ 3 407	\$ 19 945	\$ 24	\$ 9 388	\$ -	\$ 581 155
Amortissement	10 007	34 541	1 280	417	2 143	18	277	-	48 683
Sorties	(1 467)	(93 816)	(76)	-	(484)	-	-	-	(95 843)
Radiations	(323)	(2 390)	-	(182)	(984)	-	-	-	(3 879)
Reclassements	(4 210)	2 541	1 669	-	-	-	-	-	-
Solde au 31 décembre 2019	101 364	\$ 381 012	\$ 13 771	\$ 3 642	\$ 20 620	\$ 42	\$ 9 665	\$ -	\$ 530 116
Valeurs comptables									
Au 31 mars 2019	62 019	\$ 279 369	\$ 7 493	\$ 1 068	\$ 8 289	\$ 105	\$ 1 225	\$ 95 956	\$ 455 524
Au 31 décembre 2019	55 696	\$ 356 018	\$ 7 198	\$ 678	\$ 8 821	\$ 87	\$ 1 020	\$ 49 611	\$ 479 129

Au cours du trimestre clos le 31 décembre 2019, l'ACSTA a comptabilisé des pertes de valeur de 597 \$ liées à du matériel de contrôle qui n'était plus en mesure de contribuer à la réalisation du mandat de l'ACSTA. Ces actifs ont été jugés entièrement dépréciés et la valeur comptable nette restante a été comptabilisée comme perte de valeur. La valeur recouvrable, soit la valeur d'utilité pour l'ACSTA, est considérée comme nulle, étant donné que tous les flux de trésorerie futurs associés à l'équipement sont estimés à 0 \$.

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés
(non auditées)

(en milliers de dollars canadiens)

7. Immobilisations incorporelles

Le rapprochement des immobilisations incorporelles se présente comme suit :

	Logiciels acquis à l'extérieur	Logiciels créés à l'interne	Logiciels en développement	Total
Coût				
Solde au 31 mars 2018	4 494 \$	19 655 \$	3 241 \$	27 390 \$
Entrées	4 633	288	3 886	8 807
Radiations	(30)	(2 285)	-	(2 315)
Reclassements	23	2 550	(2 550)	23
Solde au 31 mars 2019	9 120 \$	20 208 \$	4 577 \$	33 905 \$
Solde au 31 mars 2019	9 120 \$	20 208 \$	4 577 \$	33 905 \$
Entrées	31	152	3 493	3 676
Radiations	(164)	(3 494)	-	(3 658)
Reclassements	438	537	(975)	-
Solde au 31 décembre 2019	9 425 \$	17 403 \$	7 095 \$	33 923 \$
Amortissement cumulé				
Solde au 31 mars 2018	3 338 \$	15 387 \$	- \$	18 725 \$
Amortissement	697	1 083	-	1 780
Radiations	(30)	(2 285)	-	(2 315)
Solde au 31 mars 2019	4 005 \$	14 185 \$	- \$	18 190 \$
Solde au 31 mars 2019	4 005 \$	14 185 \$	- \$	18 190 \$
Amortissement	606	956	-	1 562
Radiations	(164)	(2 949)	-	(3 113)
Solde au 31 décembre 2019	4 447 \$	12 192 \$	- \$	16 639 \$
Valeurs comptables				
Au 31 mars 2019	5 115 \$	6 023 \$	4 577 \$	15 715 \$
Au 31 décembre 2019	4 978 \$	5 211 \$	7 095 \$	17 284 \$

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés
(non auditées)

(en milliers de dollars canadiens)

8. Actifs au titre de droits d'utilisation

Le rapprochement des actifs au titre de droits d'utilisation se présente comme suit :

	Espaces à bureaux	Centres de données	Total
Solde au 1 ^{er} avril 2019	24 223 \$	1 733 \$	25 956 \$
Ajustement au titre des avantages incitatifs à la location différés	(482)	-	(482)
Entrées	64	-	64
Amortissement	(2 597)	(158)	(2 755)
Solde au 31 décembre 2019	21 208 \$	1 575 \$	22 783 \$

9. Obligations locatives

L'ACSTA a des contrats de location pour des espaces à bureaux et des centres de données. L'ACSTA a pris en compte les options de prolongation pour évaluer les obligations locatives lorsqu'elle avait la certitude raisonnable de les exercer.

Le rapprochement des obligations locatives se présente comme suit :

Solde au 1 ^{er} avril 2019	25 956 \$
Entrées	64
Paiements de loyers	(2 946)
Charges financières	375
Solde au 31 décembre 2019	23 449
Solde au 31 décembre 2019	
Partie courante	3 439 \$
Partie non courante	20 010

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés
(non auditées)

(en milliers de dollars canadiens)

Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 décembre 2019, l'ACSTA a comptabilisé des charges de 634 \$ et de 1 867 \$, respectivement, qui correspondent aux paiements de loyers variables exclus de l'évaluation de la valeur des obligations locatives. Ces montants comprennent des paiements de loyers variables pour les frais d'exploitation, les taxes foncières, les assurances et d'autres frais liés à la prestation de services. Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 décembre 2019, l'ACTSA a comptabilisé une charge de 16 \$ et de 50 \$, respectivement, au titre de contrats de location à court terme et une charge de 6 \$ et de 58 \$, respectivement, pour les contrats dont le bien sous-jacent est de faible valeur. Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 décembre 2019, le total des sorties de trésorerie relatives aux contrats de location comptabilisé par l'ACSTA s'est élevé à 1 640 \$ et à 4 921 \$, respectivement.

Le tableau ci-après présente une analyse des échéances des flux de trésorerie contractuels non actualisés pour les obligations locatives au 31 décembre 2019 :

1 an au plus	7 006 \$
Plus de 1 an, mais 5 ans au plus	12 806
Plus de 5 ans	380
Total	20 192 \$

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés
(non auditées)

(en milliers de dollars canadiens)

10. Financement public différé

Le rapprochement du passif au titre du financement public différé se présente comme suit :

	31 décembre 2019	31 mars 2019
Financement public différé lié aux charges d'exploitation		
Solde à l'ouverture de la période	18 558 \$	19 534 \$
Crédits parlementaires utilisés pour le financement des charges d'exploitation (note 13)	544 823	703 073
Crédits parlementaires pour les charges d'exploitation comptabilisés en performance financière	(547 567)	(704 049)
Solde à la clôture de la période	15 814 \$	18 558 \$
Financement public différé lié aux dépenses en immobilisations		
Solde à l'ouverture de la période	469 732 \$	424 026 \$
Crédits parlementaires utilisés pour le financement des dépenses en immobilisations (note 13)	81 015	110 853
Crédits parlementaires pour les paiements de loyers (note 13)	(2 946)	-
Partie courante du financement public différé lié aux dépenses en immobilisations (note 13)	15 475	-
Amortissement du financement public différé lié aux dépenses en immobilisations comptabilisé en performance financière	(52 844)	(65 147)
Solde à la clôture de la période	510 432 \$	469 732 \$
Solde à la clôture de la période		
Partie courante	15 475 \$	- \$
Partie non courante	494 957	469 732
Total du financement public différé à la clôture de la période	526 246 \$	488 290 \$

Se reporter à la note 13 pour plus d'information au sujet du financement public.

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés
(non auditées)

(en milliers de dollars canadiens)

11. Avantages du personnel

(a) Actif et passif au titre des avantages du personnel

L'actif et le passif au titre des avantages du personnel comptabilisés et présentés dans l'état intermédiaire résumé de la situation financière se présentent comme suit :

	31 décembre 2019	31 mars 2019
Actif au titre des avantages du personnel		
Régime de retraite enregistré (RRE)	- \$	3 931 \$
Régime de retraite supplémentaire (RRS)	1 731	1 797
	<u>1 731</u>	<u>5 728</u>
Passif au titre des avantages du personnel		
Régime de retraite enregistré (RRE)	(904)	-
Autre régime à prestations définies (ARPD)	(34 714)	(30 507)
	<u>(35 618)</u>	<u>(30 507)</u>
Avantages du personnel – passif net	<u>(33 887) \$</u>	<u>(24 779) \$</u>

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés
(non auditées)

(en milliers de dollars canadiens)

(b) Coûts des avantages du personnel

Les composantes des coûts des avantages du personnel se présentent comme suit :

	Trimestres clos les 31 décembre							
	RRE		RRS		ARPD		Total	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Coût des prestations définies comptabilisé en performance financière								
Coût des services rendus au cours de la période	2 136 \$	2 244 \$	24 \$	18 \$	468 \$	462 \$	2 628 \$	2 724 \$
Frais administratifs	75	63	4	3	-	-	79	66
Charges d'intérêts sur les passifs au titre des prestations définies	1 854	1 775	45	44	282	264	2 181	2 083
Produits d'intérêts sur les actifs des régimes	(1 816)	(1 729)	(60)	(58)	-	-	(1 876)	(1 787)
Coût des prestations définies	2 249 \$	2 353 \$	13 \$	7 \$	750 \$	726 \$	3 012 \$	3 086 \$

Réévaluation des régimes à prestations définies comptabilisées dans les autres éléments du résultat global

Rendement des actifs des régimes, en excluant les produits d'intérêts	3 892 \$	(9 203)\$	147 \$	(397)\$	- \$	- \$	4 039 \$	(9 600)\$
Gains actuariels	13 201	-	303	-	2 029	-	15 533	-
Réévaluation des régimes à prestations définies	17 093 \$	(9 203)\$	450 \$	(397)\$	2 029 \$	- \$	19 572 \$	(9 600)\$

	Périodes de neuf mois closes les 31 décembre							
	RRE		RRS		ARPD		Total	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018

Coût des prestations définies comptabilisé en performance financière

Coût des services rendus au cours de la période	6 409 \$	6 731 \$	72 \$	53 \$	1 403 \$	1 386 \$	7 884 \$	8 170 \$
Frais administratifs	225	188	12	11	-	-	237	199
Charges d'intérêts sur les passifs au titre des prestations définies	5 562	5 325	135	132	846	792	6 543	6 249
Produits d'intérêts sur les actifs des régimes	(5 448)	(5 185)	(180)	(174)	-	-	(5 628)	(5 359)
Coût des prestations définies	6 748 \$	7 059 \$	39 \$	22 \$	2 249 \$	2 178 \$	9 036 \$	9 259 \$

Réévaluation des régimes à prestations définies comptabilisées dans les autres éléments du résultat global

Rendement des actifs des régimes, en excluant les produits d'intérêts	10 994 \$	(11 896)\$	172 \$	(289)\$	- \$	- \$	11 166 \$	(12 185)\$
(Pertes) gains actuariels	(11 937)	21 192	(248)	413	(2 078)	3 346	(14 263)	24 951
Réévaluation des régimes à prestations définies	(943)\$	9 296 \$	(76)\$	124 \$	(2 078)\$	3 346 \$	(3 097)\$	12 766 \$

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés
(non auditées)

(en milliers de dollars canadiens)

Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 décembre 2019, l'ACSTA a comptabilisé des charges de 176 \$ (139 \$ en 2018) et de 516 \$ (403 \$ en 2018), respectivement, relativement à la composante à cotisations définies du RRE.

(c) Principales hypothèses actuarielles

Les hypothèses utilisées pour évaluer les actifs et passifs liés aux régimes à prestations définies sont examinées et, au besoin, modifiées à chaque période de présentation de l'information financière. Cet examen porte habituellement sur les taux d'actualisation et le taux de rendement réel des actifs du régime par rapport aux taux estimés, afin de refléter les hypothèses et les circonstances actuelles. Les modifications des hypothèses actuarielles entraînent des gains et/ou des pertes de réévaluation comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

Pour le trimestre clos le 31 décembre 2019, des gains de réévaluation de 19 572 \$ ont été occasionnés par une augmentation du taux d'actualisation de 25 points de base (de 3,00 % au 30 septembre 2019 à 3,25 % au 31 décembre 2019) et des taux de rendement réels des actifs des régimes supérieurs à ceux utilisés par l'ACSTA dans ses hypothèses pour le RRE (taux réel de 2,89 % par rapport au taux anticipé de 0,88 %).

Pour le trimestre clos le 31 décembre 2018, des pertes de réévaluation de 9 600 \$ ont été subies en raison d'un taux de rendement réel des actifs des régimes inférieur à celui qu'a utilisé l'ACSTA dans ses hypothèses (taux réel de -3,06 % par rapport au taux anticipé de 0,88 % pour le RRE et taux réel de -5,12 % par rapport au taux anticipé de 0,88 % pour le RRS).

Pour la période de neuf mois close le 31 décembre 2019, des pertes de réévaluation de 3 097 \$ ont été occasionnées par la diminution du taux d'actualisation de 25 points de base (de 3,50 % au 31 mars 2019 à 3,25 % au 31 décembre 2019). Ces pertes ont partiellement été compensées par un taux de rendement réel des actifs des régimes supérieur à celui qu'a utilisé l'ACSTA dans ses hypothèses pour le RRE (taux réel de 8,04 % par rapport au taux anticipé de 2,63 %).

Pour la période de neuf mois close le 31 décembre 2018, des gains de réévaluation de 12 766 \$ ont été réalisés en raison d'une augmentation du taux d'actualisation de 50 points de base (de 3,50 % au 31 mars 2018 à 4,00 % au 31 décembre 2018). Ces gains ont partiellement été compensés par un taux de rendement réel des actifs des régimes inférieur à celui qu'a utilisé l'ACSTA dans ses hypothèses (taux réel de -3,42 % par rapport au taux anticipé de 2,63 % pour le RRE et taux réel de -1,74 % par rapport au taux anticipé de 2,63 % pour le RRS).

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés
(non auditées)

(en milliers de dollars canadiens)

(d) Cotisations de l'employeur

Les cotisations de l'employeur versées aux régimes à prestations définies se présentent comme suit :

	Trimestres clos les		Périodes de neuf mois	
	31 décembre		closes les 31 décembre	
	2019	2018	2019	2018
Cotisations de l'employeur				
RRE	1 085 \$	954 \$	2 856 \$	2 827 \$
RRS	39	30	49	33
ARPD	41	35	120	101
	1 165 \$	1 019 \$	3 025 \$	2 961 \$

Les cotisations totales de l'employeur aux régimes à prestations définies sont estimées à 4 110 \$ pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020.

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés
(non audités)

(en milliers de dollars canadiens)

12. Charges

L'état intermédiaire résumé du résultat global présente les charges d'exploitation par activité de programme. Le tableau ci-après présente les charges d'exploitation par catégorie principale :

	Trimestres clos les		Périodes de neuf mois	
	31 décembre		closes les 31 décembre	
	2019	2018	2019	2018
Services de contrôle et autres coûts connexes				
Paiements versés aux fournisseurs de services de contrôle	156 093 \$	146 977 \$	460 204 \$	439 264 \$
Uniformes et autres coûts rattachés au contrôle	1 405	1 475	4 182	4 123
Matériel de détection de traces d'explosifs et biens non durables	630	817	1 868	1 827
	158 128	149 269	466 254	445 214
Exploitation et entretien du matériel				
Entretien du matériel et pièces de rechange	10 441	10 681	31 269	30 344
Formation et certification	248	523	1 393	1 100
CIZR	219	127	682	585
	10 908	11 331	33 344	32 029
Soutien des programmes et services généraux				
Frais relatifs aux employés	16 262	15 293	48 336	46 912
Services professionnels et autres coûts liés aux affaires	1 956	1 656	5 221	4 220
Frais de bureau et frais informatiques	1 571	2 117	5 326	5 174
Autres frais administratifs	830	1 186	2 349	3 412
Autres frais de location (note 9)	656	-	1 975	-
Communications et sensibilisation du public	194	252	555	566
Contrats de location simple	-	1 289	-	4 396
	21 469	21 793	63 762	64 680
Amortissement				
Amortissement des immobilisations corporelles (note 6)	16 753	15 961	48 683	47 022
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation (note 8)	923	-	2 755	-
Amortissement des immobilisations incorporelles (note 7)	489	467	1 562	1 168
	18 165	16 428	53 000	48 190
	208 670 \$	198 821 \$	616 360 \$	590 113 \$

Les autres coûts liés aux affaires comprennent les frais de déplacement, les coûts et frais liés aux conférences et aux réunions, et les divers droits d'adhésion et frais d'association. Les autres frais administratifs englobent les coûts d'assurance, de réseau et de téléphonie et l'entretien des installations.

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés
(non auditées)

(en milliers de dollars canadiens)

13. Financement public

Puisque le Plan d'entreprise de l'ACSTA pour l'exercice en cours n'a pas encore été déposé au Parlement, il n'est actuellement pas possible de publier le montant total des crédits parlementaires disponibles pour l'exercice en cours. C'est pour cette raison que le rapprochement des crédits parlementaires approuvés et des crédits parlementaires utilisés n'est pas fourni.

Le tableau ci-après présente le rapprochement des crédits parlementaires reçus et à recevoir pour le financement des charges d'exploitation et du montant des crédits utilisés :

	Trimestres clos les		Périodes de neuf mois	
	31 décembre		closes les 31 décembre	
	2019	2018	2019	2018
Crédits parlementaires reçus	121 409 \$	136 000 \$	509 883 \$	535 607 \$
Montants reçus liés aux périodes précédentes	(63 865)	(50 631)	(94 373)	(107 407)
Crédits parlementaires à recevoir	129 313	90 767	129 313	90 767
Crédits parlementaires utilisés pour le financement des charges d'exploitation (note 10)	186 857 \$	176 136 \$	544 823 \$	518 967 \$

Le tableau ci-après présente un rapprochement des crédits parlementaires reçus et à recevoir pour le financement des dépenses en immobilisations et du montant des crédits utilisés :

	Trimestres clos les		Périodes de neuf mois	
	31 décembre		closes les 31 décembre	
	2019	2018	2019	2018
Crédits parlementaires reçus	23 607 \$	12 000 \$	131 097 \$	62 792 \$
Crédits parlementaires reçus – paiements de loyers	984	-	2 946	-
Montants reçus liés aux périodes précédentes	-	(12 000)	(37 553)	(13 992)
Crédits parlementaires à recevoir	6 528	26 944	-	34 486
Partie courante du financement public différé lié aux dépenses en immobilisations	-	-	(15 475)	-
Crédits parlementaires utilisés pour le financement des dépenses en immobilisations (note 10)	31 119 \$	26 944 \$	81 015 \$	83 286 \$

La partie courante du financement public différé lié aux dépenses en immobilisations découle du fait que les prévisions de dépenses étaient supérieures aux dépenses en immobilisations réelles, ainsi que du moment où le financement public a été reçu. On prévoit que ces montants seront utilisés au cours du prochain trimestre.

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés
(non audités)

(en milliers de dollars canadiens)

14. Juste valeur des instruments financiers

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état intermédiaire résumé de la situation financière. La juste valeur de la trésorerie, des débiteurs liés aux services de contrôle, des fournisseurs et autres créditeurs et des retenues de garantie courantes correspond approximativement à leur valeur comptable étant donné la nature actuelle de ces instruments.

Les valeurs comptables et les justes valeurs correspondantes des autres actifs et passifs financiers de l'ACSTA sont les suivantes :

	31 décembre 2019		31 mars 2019	
	Valeur comptable	Juste valeur (niveau 2)	Valeur comptable	Juste valeur (niveau 2)
Instruments financiers évalués à la juste valeur				
Actifs financiers dérivés ¹	- \$	- \$	537 \$	537 \$
Passifs financiers dérivés ¹	91	91	-	-
Instruments financiers évalués au coût amorti				
Retenues de garantie non courantes ²	4 651 \$	4 651 \$	7 767 \$	7 767 \$

¹ La juste valeur est basée sur un modèle de flux de trésorerie actualisés reposant sur des données observables.

² La juste valeur est déterminée en utilisant les flux de trésorerie futurs attendus, actualisés selon les taux obligataires publiés par le gouvernement du Canada ayant des échéances et des caractéristiques similaires.

Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux au cours de la période de neuf mois close le 31 décembre 2019 ou de l'exercice clos le 31 mars 2019.

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés
(non auditées)

(en milliers de dollars canadiens)

15. Provisions et éventualités

(a) Provisions

Plusieurs réclamations, contrôles et poursuites ont été revendiqués ou déposés contre l'ACSTA. En raison de leur nature, ces montants comportent une incertitude inhérente, et le dénouement de chaque affaire n'est pas toujours prévisible. Les provisions sont déterminées d'après le résultat d'analyses internes, de consultations auprès d'experts externes en la matière et les renseignements disponibles au moment de la préparation des états financiers.

Aucune provision n'a été comptabilisée au 31 décembre 2019 ou au 31 mars 2019.

(b) Éventualités

Les passifs éventuels de l'ACSTA comprennent les réclamations et poursuites judiciaires, ainsi que les coûts de démantèlement pour lesquels aucune provision n'est comptabilisée.

(i) Réclamations et poursuites judiciaires

En 2017-2018, une administration aéroportuaire a avisé l'ACSTA qu'elle avait été cotisée par l'Agence du revenu du Canada pour ne pas avoir perçu la TVH auprès de l'ACSTA pour des ententes de financement liées à des projets d'intégration, ainsi qu'à de l'entretien. L'ACSTA a soumis un avis d'opposition en collaboration avec l'administration aéroportuaire et est d'avis qu'il est plus probable qu'improbable que l'avis d'opposition soit accueilli favorablement. S'il s'avère que c'est le cas, l'ACSTA pourra récupérer la totalité des sommes versées à ce titre.

L'ACSTA a conclu des ententes de financement similaires avec d'autres administrations aéroportuaires qui pourraient donner lieu à des cotisations de la part d'administrations fiscales. Même si l'ACSTA estime qu'il est improbable qu'une sortie d'avantages économiques soit nécessaire pour ces autres ententes de financement, il y a un risque qu'elle soit obligée de payer d'autres cotisations si ces autres administrations aéroportuaires font l'objet d'un contrôle fiscal et que l'Agence du revenu du Canada maintient sa position. Le montant maximal des flux de trésorerie non actualisés pouvant être nécessaire pour régler ce passif éventuel est estimé à 23 492 \$ (20 950 \$ au 31 mars 2019), qui sera compensé par des taxes à recouvrer dont le montant est estimé à 10 851 \$ (9 980 \$ au 31 mars 2019), pour un montant net de 12 641 \$ (10 970 \$ au 31 mars 2019). Ces montants n'ont pas été comptabilisés dans les états financiers.

(ii) Coûts de démantèlement

Au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 31 décembre 2019, il n'y a pas eu de changements importants concernant les éventualités liées aux coûts de démantèlement de l'ACSTA. Pour une description de ces coûts, veuillez consulter la note 8(b)(ii) des états financiers annuels audités pour l'exercice clos le 31 mars 2019.

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés
(non auditées)

(en milliers de dollars canadiens)

16. Accords contractuels

Dans le cours normal de ses activités, l'ACSTA conclut des accords contractuels pour l'acquisition de biens et services. Ces accords contractuels doivent respecter les crédits autorisés et sont assortis de droits de résiliation qui permettent à l'ACSTA de mettre fin aux contrats, à sa discrétion et sans pénalité. Les accords les plus importants sont les contrats signés avec les fournisseurs de services de contrôle pour la prestation de tels services ainsi qu'avec les fournisseurs de matériel de contrôle et des services d'entretien de ce matériel.

Le tableau ci-après présente les soldes restant, sans les taxes applicables, de ces accords contractuels :

	31 décembre 2019	31 mars 2019
Exploitation	1 174 684 \$	1 626 045 \$
Immobilisations	58 532	111 938
Total	1 233 216 \$	1 737 983 \$

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés
(non auditées)

(en milliers de dollars canadiens)

17. Transactions entre parties liées

L'ACSTA a conclu les transactions suivantes avec des parties liées au cours du trimestre et la période de neuf mois clos le 31 décembre :

(a) Gouvernement du Canada, ses organismes et autres sociétés d'État

L'ACSTA appartient à part entière au gouvernement du Canada, et est liée par contrôle commun aux autres ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. L'ACSTA conclut des transactions avec ces entités dans le cours normal de ses activités. Ces transactions entre parties liées sont conclues aux mêmes conditions normales que celles qui s'appliquent à l'ensemble des particuliers et des sociétés.

Le tableau suivant résume les transactions entre l'ACSTA et ses parties liées :

	Trimestres clos les		Périodes de neuf mois	
	31 décembre		closes les 31 décembre	
	2019	2018	2019	2018
Exploitation				
Produits	206 303 \$	193 248 \$	603 357 \$	571 810 \$
Charges	4 834	4 393	14 002	14 839
Immobilisations				
Matériel de CBE	1 103	-	3 330	-

Les produits provenant des transactions avec les parties liées représentent les crédits parlementaires pour les charges d'exploitation, les crédits parlementaires pour les paiements de loyers et l'amortissement du financement public différé lié aux dépenses en immobilisations. Les charges présentées ci-dessus pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 décembre 2019 comprennent des montants de 4 685 \$ (4 018 \$ en 2018) et de 13 872 \$ (14 110 \$ en 2018), respectivement, en taxes non recouvrables payées aux fiduciaires de l'Agence du revenu du Canada.

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés
(non audités)

(en milliers de dollars canadiens)

Les soldes suivants relatifs aux parties liées sont inclus dans les clients et autres débiteurs ainsi que dans les fournisseurs et autres créditeurs à l'état intermédiaire résumé de la situation financière :

	31 décembre 2019	31 mars 2019
Montants à recevoir des parties liées	133 024 \$	141 068 \$
Montants à payer aux parties liées	(838)	(1 394)
Montants à recevoir des parties liées nets	132 186 \$	139 674 \$

Les montants à recevoir des parties liées comprennent principalement des créances de 129 313 \$ (131 926 \$ au 31 mars 2019) du gouvernement du Canada au titre des crédits parlementaires et des créances de 3 711 \$ (9 142 \$ au 31 mars 2019) de l'Agence du revenu du Canada au titre des taxes recouvrables payées sur les dépenses. Les montants payables à des parties liées sont constitués essentiellement de taxes indirectes payables à l'Agence du revenu du Canada.

(b) Transactions avec les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi de l'ACSTA

Les transactions avec le RRE, le RRS et l'ARPD sont conclues dans le cours normal des activités. Les transactions effectuées avec les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi de l'ACSTA correspondent au versement des cotisations telles qu'elles sont présentées à la note 11. Aucune autre transaction n'a été effectuée au cours du trimestre et de la période de neuf mois.

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés
(non audités)

(en milliers de dollars canadiens)

18. Variation nette des soldes du fonds de roulement hors trésorerie et informations supplémentaires sur les flux de trésorerie

La variation nette des soldes du fonds de roulement s'établit comme suit :

	Trimestres clos les		Périodes de neuf mois closes les 31 décembre	
	31 décembre 2019	31 décembre 2018	2019	2018
(Augmentation) diminution des clients et autres débiteurs	(57 688) \$	(39 234) \$	(26 369) \$	19 119 \$
Diminution des stocks	498	170	2 009	2 721
(Augmentation) diminution des dépenses payées d'avance	(283)	294	735	1 537
Augmentation (diminution) des fournisseurs et autres créditeurs	3 084	(20 451)	1 275	12 746
Diminution du financement public différé lié aux charges d'exploitation	(215)	(464)	(2 744)	(4 258)
	(54 604) \$	(59 685) \$	(25 094) \$	31 865 \$

Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 décembre 2019, la variation des clients et autres débiteurs exclut des montants de 0 \$ (14 944 \$ en 2018) et 37 553 \$ (20 494 \$ en 2018), respectivement, pour le financement public lié aux dépenses en immobilisations, puisque ces montants se rapportent aux activités d'investissement.

Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 décembre 2019, la variation des dépenses payées d'avance exclut des montants de 877 \$ (0 \$ en 2018) et 0 \$ (0 \$ en 2018), respectivement, pour l'acquisition d'immobilisations corporelles, puisque ces montants se rapportent aux activités d'investissement.

Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 31 décembre 2019, la variation des fournisseurs et autres créditeurs exclut des montants de 16 074 \$ (8 070 \$ en 2018) et 4 593 \$ (10 903 \$ en 2018), respectivement, pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles, puisque ces montants se rapportent aux activités d'investissement.

ADMINISTRATION CANADIENNE DE LA SÛRETÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Notes complémentaires aux états financiers intermédiaires résumés
(non auditées)

(en milliers de dollars canadiens)

19. Budget de 2019 et la *Loi sur la commercialisation des services de contrôle de sûreté*

Dans le cadre du Budget 2019, le gouvernement du Canada a annoncé son intention de présenter une loi permettant la création d'une entité indépendante à but non lucratif, établie par l'industrie, qui assumera la responsabilité du contrôle de la sûreté aérienne dans les aéroports canadiens. Déposée dans le cadre du projet de loi C 97, la *Loi sur la commercialisation des services de contrôle de sûreté* a reçu la sanction royale en juin 2019. La loi permettra la vente des actifs et passifs de l'ACSTA et de transférer les activités de contrôle à la nouvelle entité.

Ces faits nouveaux n'ont en rien modifié le mandat actuel de l'ACSTA. L'ACSTA continuera de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses passifs dans le cours normal des activités dans un avenir prévisible.